

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre avril à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LACHAUD Patrick, Maire.

Date de convocation : 17/04/2026    Présents : 14    Votants : 15

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENT EXCUSE : M. DUPUY Guy pouvoir à M. BENEDETTI Pierre-Albert.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 10 avril 2026 et désignation d'un secrétaire de séance ;
- Budget principal :
  - Vote des taxes ;
  - Vote du budget primitif 2026 ;
  - Vote des subventions aux associations ;
- Budget annexe lotissement :
  - Vote du budget primitif 2026 ;
- Budget assainissement collectif :
  - Vote du budget primitif 2026 ;
- Droit à la formation des élus et fixation des crédits affectés ;
- Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) : approbation des statuts modifiés et désignation des représentants ;
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- Décisions du Maire ;
- Divers

Les élus se sont rendus, avant le conseil municipal, au bâtiment photovoltaïque couvrant le terrain de tennis entièrement rénové ; leurs retours sont positifs.

### **DELIBERATION N° 2026-46 // 5.2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** :

M. Le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 a été rédigé et transmis aux élus en vue de son approbation. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil municipal décide de désigner Mme BERTAUD Béatrice en qualité de secrétaire de séance et approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2026.

(Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0).

**DELIBERATION N° 2026-47 // 7.2 : VOTE DES TAXES** : Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales. Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux suivants : Taxe Foncière Bâtie : 39,11 % - Taxe Foncière Non Bâtie : 44,37 % - Taxe d'Habitation : 10,22 % (Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0). Le Maire rappelle que les taux sont stables depuis 2014.



**DELIBERATION N° 2026-48 // 7.1 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	MONTANT
C011	Charges à caractère général	271 831,69 €
C012	Charges de personnel et frais assimilés	359 913,00 €
C014	Atténuations de produits FNGIR	39 197,00 €
C023	Virement à la section d'investissement	370 500,00 €
C042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 990,00 €
C65	Autres charges de gestion courante	96 791,31 €
C66	Charges financières	9 766,00 €
C67	Charges exceptionnelles	200,00 €
C68	Provisions	300,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 151 489,00€</b>
	RECETTES	MONTANT
C002	Résultat reporté ou anticipé	306 891,65 €
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	61 750,00 €
C73	Impôts et taxes	411 940,00 €
C74	Dotations et participations	228 797,00 €
C75	Autres produits de gestion courante	142 100,35 €
C76	Produits financiers parts sociales	10,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 151 489,00 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

	DEPENSES	TOTAL BP 2026
Terrains		58 000,00 €
Travaux voirie		10 000,00 €
Fonds de concours SDE24		3 450,00 €
Fonds de concours SDE24 travaux éclairage public		10 000,00 €
Intramuros		79,00 €
Matériel divers service technique		10 000,00 €
Réparation tracteurs, divers		5 000,00 €
Matériel informatique mairie + salle des fêtes		7 000,00 €
Achat divers (mobilier urbain...) panneau numérique, matériel de cuisine salle des fêtes		25 500,00 €
Divers (mur La Borie) + clôture jeux		25 000,00 €
Travaux abords salle des fêtes		6 000,00 €
Divers travaux bâtiments		122 200,00 €
Bâtiments école		5 000,00 €
Travaux logements communaux		6 000,00 €
Travaux bar-restaurant		5 000,00 €
Cimetière travaux suite aux reprises de concessions (état d'abandon) + columbarium		20 200,00 €
Achat matériel cantine		1 000,00 €
Création d'un bâtiment photovoltaïque + réfection tennis		81 121,00 €
Bords de Dronne		10 000,00 €
Création trois logements (fin des travaux)		42 100,00 €
Aménagement thermique école-cantine		20 000,00 €
Aménagement des vestiaires dans le local technique		20 000,00 €
Voirie communale en agglomération		20 000,00 €
Travaux aménagement "Place du Puits"		10 000,00 €
Voie douce		78 113,63 €
Réfection de vitraux dans l'église		12 700,00 €
Travaux logement rue du Ruy Bagner		39 911,00 €
Emprunts en cours remboursement du capital		51 450,00 €
Remboursement caution locataires logements en cas de départ		1 000,00 €
Déficit N-1		97 997,53 €
Reversement taxe aménagement		1 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>804 822,16 €</b>



RECETTES	TOTAL BP 2026
Remboursement raccordement	3 450,00 €
Création d'un bâtiment photovoltaïque subvention Conseil Départemental Dordogne	21 107,00 €
Création d'un bâtiment photovoltaïque subvention Etat DETR	21 106,00 €
Création 3 logements subvention Etat FONDS VERTS	46 926,00 €
Création 3 logements subvention Conseil Départemental de la Dordogne	49 200,00 €
Création 3 logements subvention Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	41 016,00 €
Création d'un terrain multisports subvention Conseil Départemental de la Dordogne	14 589,00 €
Virement de la section de fonctionnement	370 500,00 €
Remboursement FCTVA	31 455,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	148 369,53 €
Remboursement avance du budget lotissement vers le budget principal	53 113,63 €
Encaissement caution locataire si nouveaux locataires	1 000,00 €
Amortissements éclairage public bourg + fonds de concours voirie invest.CCPR	2 990,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>804 822,16 €</b>

(Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

**DELIBERATION N° 2026-49 // 7.5 : ADOPTION DES SUBVENTIONS :** Mme SALAHA Martine, M. ETOURNEAU Francis, Mme PAULIN Stella et M. BERARDI Éric ne prennent pas part au vote.

AMICALE LAIQUE VILLETTOUREIX	1 370 €
ANCIENS COMBATTANTS VILLETTOUREIX	100 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
DONNEURS DE SANG	50 €
GAULE RIBERACOISE	50 €
MUTILES DU TRAVAIL	50 €
SOCIETE DE CHASSE DE VILLETTOUREIX	250 €
COMITE des FETES de VILLETTOUREIX	1 480 €
DREAMS HORSES	100 €
VILLETTOUREIX FOOT LOISIR	300 €
REVEIL BOULISTE	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>4100 €</b>

Le versement de la subvention se fera sur production des bilans présentés par l'association.

(Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0)

**DELIBERATION N° 2026-50 // 7.1 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 75 252,67 € Recettes : 75 252,67 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 75 183,36 € Recettes : 75 183,36 €

(Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

**DELIBERATION N° 2026-51 // 7.1 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 86 087,55 € Recettes : 86 087,55 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 77 659,13 € Recettes : 77 659,13 €

(Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

**DELIBERATION N° 2026-52 // 5.6 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES :** M. Le Maire expose que l'article L.2123-12 du CGCT stipule que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 24 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus. Les crédits sont plafonnés au minimum à 2 % et au maximum à 20 % du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Le conseil municipal décide que le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 5 %. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

**DELIBERATION N° 2026-53 // 5.4 : APPROBATION DES STATUTS MODIFIES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD 24) :** Le Maire informe le conseil municipal que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant : les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie), l'assistance juridique, le Centre de ressources en Cybersécurité. Les autres services proposés font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale : représentant titulaire : Le Maire, membre titulaire de droit, représentant suppléant désigné dans l'ordre du tableau (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

**DELIBERATION N° 2026-54 // 7.2 : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION ET FIXATION DU TAUX :** Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et d'en fixer son taux. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance. Le conseil municipal décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et fixe le taux de celle-ci à 10,22 %. Cette taxe va se substituer à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires voté par délibération en date 04 juillet 2025. (Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0).

**DECISIONS DU MAIRE :** /

**DIVERS :**

- Le Maire présente les projets proposés par Mme BERTAUD Béatrice concernant l'aménagement de la salle du conseil municipal ;
- Le Maire informe les élus des membres retenus par le directeur départemental des finances publiques à la Commission Communales des Impôts Directs (CCID) ;
- Mme CABIROL Marie-Pierre a été interrogée au sujet de l'accès à un chemin situé au lieu-dit « Chez Thuilet ». Monsieur le Maire l'informe que la commune ne peut pas intervenir, ce chemin étant une propriété privée en copropriété ;
- Commission sports et loisirs le mardi 28 avril à 18h45.

*Séance levée à 22h30*

Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance, Mme BERTAUD Béatrice



4/4